

DECISION DU PRESIDENT N° D2021-01

Objet : Attribution de subventions au titre du dispositif « Métropole Roule Propre ! » - Acquisition d'un véhicule propre dans le cadre du Guichet unique des aides avec l'Etat

Le Président de la métropole du Grand Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5219-1,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu la convention entre la Métropole du Grand Paris, le Ministère de la Transition Ecologique et solidaire et l'Agence de Services et de Paiement relative à la gestion de l'aide « Métropole Roule Propre ! » dans le cadre du dispositif du Guichet unique signée le 30 août 2019,

Vu l'élection du Président de la métropole du Grand Paris du 9 juillet 2020,

Vu la délibération CM2019/10/11/26 du Conseil de la métropole du 11 octobre 2019 approuvant au 11 octobre 2019, la modification du règlement (au 1^{er} juillet 2019) d'attribution de la subvention de la métropole du Grand Paris pour l'acquisition d'un véhicule propre,

Vu la délibération CM2020/12/01/05 du Conseil de la métropole du 1^{er} décembre 2020 approuvant au 14 décembre 2020, la modification du règlement d'attribution de la subvention de la métropole du Grand Paris pour l'acquisition d'un véhicule propre,

Vu l'arrêté du président n° AP2020-122 du 1^{er} octobre 2020 portant délégation de signature à Paul Mourier, directeur général des services de la métropole du Grand Paris,

Considérant la volonté de la Métropole de favoriser l'amélioration de la qualité de l'air et la lutte contre la pollution, notamment dans le cadre de la création de la Zone à Faibles Emissions métropolitaine,

Considérant qu'il est nécessaire d'accompagner financièrement les particuliers dans leur démarche de changement de véhicule pour un moyen de transport plus propre,

Considérant les soixante-seize nouveaux dossiers reçus et instruits par l'ASP entre le 24 novembre 2020 et le 31 janvier 2021,

DECIDE

Article 1er : d'attribuer les subventions suivantes pour l'acquisition d'un véhicule propre, en remplacement d'un ancien véhicule voué à la destruction :

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
KERROUCHE Karim	94360	BRY-SUR-MARNE	EL - Electricité	5 000,00 €
BALQUI Linda	94190	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	EL - Electricité	6 000,00 €
BEN AMMAR Mohamed	75013	PARIS	EL - Electricité	5 946,38 €
MADJDA Mohammed	93160	NOISY-LE-GRAND	EL - Electricité	6 000,00 €
DRIF Said	75020	PARIS	EE - Electricité-essence (hybride rechargeable)	6 000,00 €
DEPROST Serge	92700	COLOMBES	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
AISSA Rafik Mohamed	92370	CHAVILLE	EL - Electricité	6 000,00 €
MARQUES RIBEIRO Marie-Thérèse	94490	ORMESSON-SUR-MARNE	EE - Electricité-essence (hybride rechargeable)	3 000,00 €
BALLMAJO Julien	93420	VILLEPINTE	EL - Electricité	6 000,00 €
THEDREZ Camille	92800	PUTEAUX	EL - Electricité	5 000,00 €
MAGNIER Hervé	92310	SEVRES	EL - Electricité	1 500,00 €
KARATAS Ibrahim	94510	LA QUEUE-EN-BRIE	EL - Electricité	6 000,00 €
GUEN Mohammed	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EL - Electricité	645,00 €
OUMBICHE Idir	93120	COURNEUVE	EL - Electricité	6 000,00 €
HERRANZ Anthony	75017	PARIS	EL - Electricité	5 000,00 €
SCHNEGGENBURGER Ingrid	94130	NOGENT-SUR-MARNE	EL - Electricité	3 000,00 €
LEDOUX Philippe	93360	NEUILLY-PLAISANCE	EL - Electricité	3 000,00 €
SAUCE Michel	92800	PUTEAUX	EE - Electricité-essence (hybride rechargeable)	5 000,00 €
BOUAKLINE Samir Ali	92290	CHATENAY-MALABRY	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
YUNXIANG André	92330	SCEAUX	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
RAHBI Said	93190	LIVRY-GARGAN	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
ANTONIO Dominique	93370	MONTFERMEIL	EE - Electricité-essence (hybride rechargeable)	3 000,00 €
BEHIDJ Amine	94260	FRESNES	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	2 750,00 €
LOPES Adelino	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 750,00 €
KANAGARAJAH Selliah	93440	DUGNY	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 995,00 €
DAMOU Assia Nacera	75005	PARIS	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
LAOUADI Sabiha	92000	NANTERRE	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	2 500,00 €
LY My Phung	94240	L'HAY-LES-ROSES	EL - Electricité	1 111,38 €
ABIDI Naim	93200	SAINT-DENIS	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	4 945,00 €
CHEBLI Mourad	92230	GENNEVILLIERS	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
AUDRY Stéphane	95100	ARGENTEUIL	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 250,00 €
AIT SOURA Abdennour	93150	LE BLANC MESNIL	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	4 750,00 €
MICHE Zinab	92390	VILLENEUVE-LA-GARENNE	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
ACYL Aicha	92700	COLOMBES	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	1 400,00 €
CHATER Yacine	92270	BOIS-COLOMBES	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	4 750,00 €
RATSIMANDRESY Johan Mahefarivony	93320	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	EE - Electricité-essence (hybride rechargeable)	5 000,00 €
EL HASNI Tahar	93700	DRANCY	EL - Electricité	2 400,00 €
BRONDETTA Lorenzo	75018	PARIS	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	1 850,00 €
SYLLA Bakary	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	EL - Electricité	675,00 €
AZIZA Stéphane	93100	MONTREUIL	EE - Electricité-essence (hybride rechargeable)	3 000,00 €
CHRIFI Mohammed	93200	SAINT-DENIS	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	4 750,00 €
NEFOUSSI Lotfi Ben Ramdane	94350	VILLIERS-SUR-MARNE	EE - Electricité-essence (hybride rechargeable)	5 000,00 €
HASNAOUI Myriam	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
NASRI Ahmed	94470	BOISSY-SAINT-LEGER	EL - Electricité	6 000,00 €
BELLIL Abdejlil	93170	BAGNOLET	EL - Electricité	3 000,00 €
MEZIANE Nordine	94170	LE PERREUX-SUR-MARNE	EE - Electricité-essence (hybride rechargeable)	5 000,00 €
KEBLI Abdallah	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
MAAMERIA Morade	93340	LE RAINCY	EE - Electricité-essence (hybride rechargeable)	1 250,00 €
BAZIRE Jean	92500	RUEIL-MALMAISON	EL - Electricité	2 500,00 €
KHATH Sithamony	93430	VILLETANEUSE	EL - Electricité	1 175,00 €
NEDELCO Petrica	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	4 500,00 €
MOHAMMAD Yasin	93220	GAGNY	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	4 300,00 €
MOUTTOUCOUMAR Marc	94350	VILLIERS-SUR-MARNE	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 389,12 €
DECAUX Pascal	92200	NEUILLY-SUR-SEINE	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
DAOUDI Amel	93420	VILLEPINTE	EL - Electricité	2 250,00 €
AVRIL Bertrand	93200	SAINT-DENIS	EL - Electricité	1 500,00 €
DENOUAL Quentin	94350	VILLIERS-SUR-MARNE	EL - Electricité	5 696,80 €
MESSAGER Guy	75011	PARIS	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 495,00 €
LE JAN Arnaud	94400	VITRY-SUR-SEINE	EL - Electricité	3 000,00 €
LIÈGE Marc	93250	VILLEMOMBLE	EL - Electricité	3 000,00 €

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
BAYRAM Mehmet	93390	CLICHY-SOUS-BOIS	EE - Electricité-essence (hybride rechargeable)	6 000,00 €
L'YVONNET My Lang	75005	PARIS	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
MARTINS Domingos Carmindo	93190	LIVRY-GARGAN	EL - Electricité	5 000,00 €
KONIECPOL Léon	94230	CACHAN	EH - Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
DE GEITER Françoise	93290	TREMBLAY-EN-FRANCE	EL - Electricité	5 000,00 €
JOURNOUD Mélissa	93300	AUBERVILLIERS	EE - Electricité-essence (hybride rechargeable)	4 847,00 €
VINAS Joël	92100	BOULOGNE-BILLANCOURT	EL - Electricité	1 500,00 €
PIGNARD Arnaud	94000	CRETEIL	EL - Electricité	5 000,00 €
COHEN Eve	93340	LE RAINCY	EL - Electricité	6 000,00 €
TOTAL				282 370,68 €

Article 2 : d'attribuer un supplément de subvention en raison d'un complément d'instruction par l'Agence de Services et de Paiement au dossier suivant :

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant du complément de subvention
Khaled BEN KHALED	94260	FRESNES	EE - Electricité-essence (hybride rechargeable)	2 000 €
TOTAL				2 000 €

Article 3 : de refuser les demandes de subvention suivantes, les demandeurs n'étant pas éligibles :

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Motif de refus
BRUNET Isabelle	94430	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	EL - Electricité	Véhicule acquis non éligible (cycle)
MOUGARI Essaid	75018	PARIS	ES - Essence	Motorisation non conforme au règlement
LESPERANCE Filiante	75017	PARIS	ES - Essence	Motorisation non conforme au règlement
FEBVIN Jérôme	75013	PARIS	ES - Essence	Motorisation non conforme au règlement
HAMOU Mohamed	94270	LE KREMLIN-BICETRE	EG - Essence + G.P.L	Motorisation non conforme au règlement
N'GUYEN Thi Phuong Thao	75015	PARIS	ES - Essence	Motorisation non conforme au règlement

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Motif de refus
RHODE Rigens	95100	ARGENTEUIL	ES - Essence	Motorisation non conforme au règlement

Article 4 : La dépense sera imputée au budget 2021, chapitre 204,

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France ;
- Monsieur le comptable public ;
- Monsieur le Président Directeur Général de l'ASP.

Fait à Paris, le **02 AVR. 2021**

Par délégation du Président de la métropole du Grand Paris

Le Directeur général des services
Paul MOURIER

